PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :
Lise DOMONT
Pôle collectivité et aménagement du territoire
ICPE - Emplois
Tél. : 05.17.20.33.94
Courriel : lise.domont@charente.gouv.fr

Cognac, le 20 janvier 2024

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) - réunion du 7 novembre 2024 - Site de Martell & Co

Président de séance :

- Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » : - Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac représentant M. le préfet, - M. Jordi THIEBAULT, représentant M. le directeur de la DREAL, - M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires,
Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » - Mme. Dominique MANCIA, maire de ROUILLAC , - M. Franc PINAUD, maire de GENAC-BIGNAC, - M. Francis ROY, maire de SAINT-CYBARDEAUX, - M. Alexandre GAUVIN, adjoint au maire de VAL-d'AUGE, - M. Christian VIGNAUD, président de la CdC du Rouillacais,
Collège « exploitant » Martell & Co - Mme Magali MIGUEL, directrice industriel, - Mme Marie PERRIN, responsable environnement, - Mme Amy MICHON, responsable QHSE,
Collège « salariés » - M. Georges LACASSAGNE, secrétaire du comité économique (CSE),

- M. Sylvain ROY, secrétaire de la commission santé, sécurité, environnement et condition de travail (CSST),

Autres participants :

- Mme Lise DOMONT, sous-préfecture de COGNAC,

- M. Edouard GANNE , directeur général de la CdC du Rouillacais.

Absent :

- M. le président du conseil départemental de la Charente.

La commission de suivi du site Martell & CO s'est réunie le jeudi 7 novembre 2024 à 10h00, Ferme des Bouchauds de SAINT CYBARDEAUX.

Les membres du collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » ne sont pas présents.

Mme la secrétaire générale préside la réunion, indiquant qu'une commission de suivi de site a été constituée conformément aux obligations liées au régime en vigueur de l'établissement classé pour l'environnement Seveso Seuil Haut.

Après avoir fait l'appel des membres de la commission, Mme. la présidente indique que la commission s'est réunie la dernière fois le 7 juin 2023.

La séance se déroule selon l'ordre du jour suivant :

- modification de la composition de la CSS
- bilan et perspective de l'entreprise
- bilan de l'inspection des installations classées relatif à la surveillance du site.

1- Modification de la composition de la CSS:

Les changements intervenus depuis la dernière séance au sein des collèges sont :

- Collège exploitant :

Mme Marie PERRIN remplace M. Thierry POINOT

M. Alexandre IMBERT a quitté le collège exploitant.

2- Bilan et perspective de l'entreprise:

Madame Marie PERRIN présente le site de Lignières avec l'appui d'une photo aérienne. Le site bénéficie de différentes certifications toutes renouvelées en avril 2024 :

- ISO 9001 : management de la qualité, apporte des garanties en termes de qualités organisationnelles,

- ISO 14001 : management environnemental, constitue un cadre définissant des règles d'intégration et de préoccupation environnementale dans les activités de l'entreprise,

- ISO 22000 : management de la sécurité des denrées alimentaires, définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires,

- ISO 45001 : management de la santé et de la sécurité au travail, en vue d'améliorer la sécurité des salariés et de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.

Un arrêté préfectoral complémentaire modifiant l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019 a été signé le 1er juillet 2024 autorisant l'exploitation des installations de stockage et d'embouteillage d'alcool de bouche sur le site de LIGNIERES commune de ROUILLAC. Des mesures de protection organisationnelles et techniques sont en place conformément à la réglementation et à l'arrêté afin de réduire au maximum les risques incendie, explosion et déversement.

Les faits marquants de la campagne passée sont :

- la mise en service des chais 17 et 18

- le début de la construction du chai 19

- l'agrandissement de la réserve incendie

- aucun incident ou plainte

- le déploiement de la plateforme d'accueil des intervenants extérieurs

Un projet de demande d'autorisation environnementale sera déposé avant la fin d'année 2024. Il s'agit de l'extension du site par la création de :

- 8 chais de stockage barriques : tonneaux

- 3 chais de stockage de cuves inox

- un quai de dépotage

- une nouvelle unité d'eau osmosée.

La commission évoque le sujet des mesures compensatoires consécutives à l'arrachage de parcelles de vignes nécessaires à l'implantation du projet pour lequel la plantation de 7 hectares de haies linéaires est prévue.

3- Bilan d'inspection du site par la DREAL

Monsieur Jordi THIEBAUT présente le suivi de l'entreprise par les services de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement du territoire et du logement.

Il présente l'inspection du 17 septembre 2023 pour laquelle il n'a été constaté aucun manquement de la part de la société Martell & Co en matière de prévention des risques accidentels sur les points ayant fait l'objet de l'inspection, à savoir :

- les mesures constructives ouvertures et issues,

- la réserve d'eau à usage d'extinction d'incendie,

- les moyens de récupération et de rétention des eaux de lutte contre les incendies,

- la protection contre la foudre,

-la gestion des eaux pluviales sur le site.

L'inspection réalisée le 7 mars 2024 sur la thématique des risques incendie et risque foudre, permet de constater un suivi rigoureux des contrôles réglementaires et une bonne connaissance des équipements de protection incendie et leur mode de fonctionnement. Des tests réguliers sont réalisés par l'exploitant.

L'inspection a accompagné l'entreprise sur deux porter-à-connaissances :

- demande déposée en décembre 2023 concernant la modification des chais 17 à 21

- demande déposée en juin 2024 concernant le projet d'agrandissement du bassin incendie, l'instruction de la demande est finalisée, les travaux sont réalisés.

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence, les rapports des inspections sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617 .

Aux termes des échanges, la présidente remercie les intervenants ainsi que les membres présents et lève la séance.

P/ la sous-préfète

La secrétaire générale

Lucy LLINARES

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) MARTELL – SITE DE LIGNERES - ROUILLAC

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

7 novembre 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du 17 novembre 2023

<u>Thématiques abordées</u> :

- Mesures constructives – ouvertures/issues,
- Réserve d'eau d'incendie,
- Récupération, extinction, rétention en cas d'incendie,
- Protection contre la foudre,
- Gestion des eaux pluviales sur le site.

➔ *"A l'occasion de cette visite d'inspection, il n'a pas été constaté de la part de la société Martell & Co de manquement particulier en matière de prévention des risques accidentels sur les points ayant fait l'objet de la présente inspection. Une attention particulière sera portée sur la gestion des eaux pluviales en vue de la prochaine extension, au titre de la loi sur l'eau. »*

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du 7 mars 2024

<u>Thématiques abordées</u> :

- Risque incendie
- Risque foudre

➔ *"L'ensemble des tests réalisés ont été concluants. L'inspection a constaté un suivi rigoureux des contrôles réglementaires et une bonne connaissance des équipements de protection incendie et de leur mode de fonctionnement. Des tests réguliers sont réalisés par l'exploitant.*

L'exploitant doit mettre en œuvre les moyens pour répondre à la réglementation sur les réserves d'eau associées aux installations de sprinklage et sur les émulseurs au fluor.. »

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Modifications des installations / Instruction

- Porter à connaissance de décembre 2023 concernant la modification des chais 17 à 21 : APC signé le 01/07/2024

- Porter à connaissance de juin 2024 concernant l'agrandissement du bassin incendie passant de 4000 m^3 à 6000 m^3.

- Dossier d'autorisation environnementale à venir (fin 2024) pour apporter des modifications du site, la création de 3 chais, d'une unité de production d'eau osmosée. DAENV attendu par l'inspection au regard des modifications faites depuis plusieurs années.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne
ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
05 49 43 86 00